

Décrets envoyés aux autorités constituées par l'Agence des lois, lors de la séance du 24 prairial an II (12 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décrets envoyés aux autorités constituées par l'Agence des lois, lors de la séance du 24 prairial an II (12 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 562;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14560_t1_0562_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

PIÈCE ANNEXE

[Décrets envoyés aux autorités constituées par l'Agence des lois; 24 prair. II] (1).

DATES ET NUMÉROS DES DÉCRETS	TITRE DES DÉCRETS	AUTORITÉS AUXQUELLES L'ENVOI A ÉTÉ FAIT
Ventôse 7 2332	Relatif aux états de navigation, de commerce et de comptabilité ordonnés par décrets des 7 brumaire et 26 frimaire.	A tous les départements
Floréal 21 2373	Qui fixe aux créanciers de la République un délai pour faire procéder à leur liquidation.	Aux tribunaux de district
..... 30 2361	Qui complète les nominations des commissaires et des adjoints des commissions exécutives.	Id.
Prairial 3 2373	Relatif aux paiements des frais d'administration des biens des émigrés.	Id.
..... 3 2377	Qui prescrit le mode de paiement des restitutions sur le prix des Domaines nationaux et adjudications annulées.	Id.
..... 3 2376	Relatif au paiement des ouvriers des fabriques ou manufactures confisquées au profit de la nation.	A tous les départements
..... 11 2381	Portant que la Trésorerie nationale ouvrira un crédit de 174 millions.	A tous les départements
..... 11 2378	Qui met en réquisition tous les Citoyens dans l'usage de s'employer aux travaux de la récolte.	Aux tribunaux de district
..... 11 2380	Relatif au code complet des lois.	Id.
Floréal 11 2355	Relatif à la reddition des comptes des agens comptables envers la nation, mis en état d'arrestation.	Aux districts
..... 27 2365	Portant que les Jacobins et les Citoyens de leurs tribunes n'ont cessé de bien mériter de la patrie.	Aux autorités civiles et militaires de la marine
Prairial 3 2374	Relatif au mode d'obtention des certificats de résidence nécessaires aux personnes sorties de Paris ou des places frontières ou maritimes, etc.	Id.
..... 3 2373	Relatif au paiement des frais d'administration des biens des émigrés, condamnés ou déportés.	Aux districts
..... 7 2367	Relatif aux secours accordés aux patriotes réfugiés des communes des départements du Nord et des Ardennes envahis par les ennemis.	Id.
..... 11	Relatif au code complet des lois.	Id.
..... 13 2382	Qui détermine le mode de distribution des secours dus aux familles des défenseurs de la patrie.	Id.
..... 7	Discours de Robespierre.	Id.
..... 7	Rapport de Barère sur les crimes de l'Angleterre.	Id.
..... 14	Rapport de Collot d'Herbois sur les pensions, indemnités à payer aux familles des défenseurs de la patrie.	Id.

(1) C 304, pl. 1131, p. 24 et 25.